Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260302-D_2026_04-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 Février 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 9* *Nombre de votants : 9*	*Date de convocation :* *19 Février 2026*

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 Décembre, à LOURMAIS le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais sous la Présidence de Monsieur François BORDIN, Maire de Lourmais.

Présents : Jérémie PELLE	*François BORDIN*
Michel Henri GAUTIER	*Michel Joël GAUTIER*
Laurence ROGER-PICHON	*Marie-Christine BLAIRE*
Marie-Françoise BORDIN	*Odile HUBERT*
Cédric BESNARD	

Absents excusés : Delphine CHEVILLARD	*Albert MEUNIER*

Absent :	

Quorum atteint

Secrétaire de séance désigné : Michel Joël GAUTIER

****

2026-4 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT

Rapporteur : François BORDIN

La commune bénéficie de l'assistance technique en assainissement collectif fournie par le département. Dans le cadre d'une convention signée un suivi technique régulier est mis en œuvre et assuré par le laboratoire public interdépartemental LABOCEA. Lors de la commission permanente du 1er décembre 2025 le département a décidé de reconduire les modalités actuellement en vigueur à savoir 0,41€/ habitant DGF et par an. La collectivité bénéficiaire peut interrompre la convention à tout moment en respectant le préavis de 3 mois.
Pour rappel en 2025, le montant annuel de la participation s'élevait à 143,09 €.

Il est demandé au conseil d'approuver la convention d'assistance technique en assainissement avec le département.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260302-D_2026_04-DE

Après débat : **OUI :** 9 **NON :** **ABSTENTION :**

Le renouvellement de la convention d'assistance technique en assainissement avec le département est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance
Michel Joël GAUTIER

Le Maire,
François BORDIN

